ivari

Fonds de placement garanti CI

Fonds de placement garanti d'obligations canadiennes CI

Au 31 décembre 2022

Bref aperçu : **Date de création du fonds :** février 1999 **Valeur totale au 31 décembre 2022 :** 573 697 $

Gestionnaire : Gestion Mondiale D'Actifs CI **Taux de rotation du portefeuille :** 2,91 %

Catégorie	Ratio des frais de gestion (RFG) (comprend les taxes)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
Catégorie B	2,38 %	14,83 $	8 263
Catégorie A	3,07 %	14,60 $	30 905

Placement minimal par contrat : Aucun nouveau contrat

Montant minimal pour achats supplémentaires : Aucun nouvel achat

Minimum mensuel pour prélèvements automatiques : Aucun nouveau PPA

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans le Fonds d'obligations canadiennes CI. Le fonds sous-jacent investit surtout dans des obligations canadiennes.

Les principaux titres et répartitions du fonds sous-jacent au 31 décembre 2022	% de l'actif
Province de l'Ontario 3,75 % 02-jun-2032	8,86
Gouvernement du Canada 0,50 % 01-sep-2025	5,36
Gouvernement du Canada 2,00 % 01-déc-2051	3,92
Province de l'Ontario 4,65 % 02-jun-2041	2,16
Gouvernement du Canada 3,00 % 01-nov-2024	2,12
Gouvernement du Canada 1,25 % 01-mar-2027	1,64
Province de l'Ontario 2,50 % 02-déc-2052	1,59
Espèces et équivalents	1,54
Gouvernement du Canada 2,00 % 01-jun-2032	1,45
Province de l'Ontario 3,50 % 02-jun-2024	1,43
Total	**30,07**
Nombre total des placements :	**372**

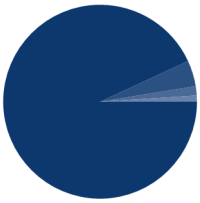

	% de l'actif
Obligations Domestiques	93,10
Obligations Étrangères	4,33
Espèces et équivalents	1,54
Autres	1,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui peuvent protéger votre argent si la valeur baisse. La rubrique « Frais permanents du Fonds » donne un résumé des frais. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds s'adresse aux titulaires de contrat s'ils :

- souhaitent recevoir un revenu
- investissent à court et/ou à moyen terme.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Cette rubrique présente le rendement passé du fonds. Si vous aviez investi 1 000 $ dans la catégorie B du fonds en décembre 2012, vous détiendrez 992,03 $ en décembre 2022. Il s'agit d'une moyenne de -0,08 % chaque année. Le rendement est présenté après déduction du RFG. Le RFG du fonds distinct comprend les frais d'assurance. Le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. Votre rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

Rendements annuels (%)

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant 5 ans et a diminué pendant 5 ans.

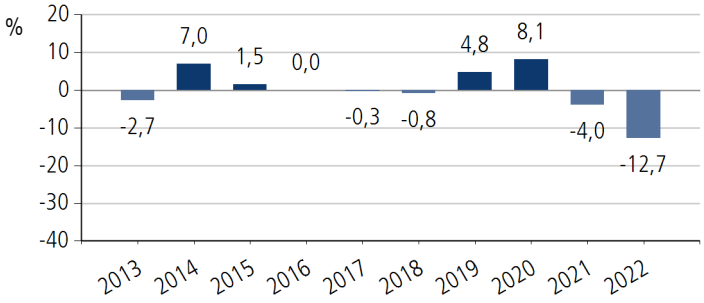

Quel est le degré de risque?

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé

La valeur de votre placement peut baisser. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir dans le fonds ou revendre vos parts. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat.	• Vous et votre conseiller devez vous entendre sur le taux exigé. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de l'achat et seront remis à votre conseiller à titre de commission.
Frais d'acquistion reportés (FAR) L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1er juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un fonds de placement garanti CI au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.	**Si vous vendez : — Taux %** moins de 1 an après l'achat — 5,5 moins de 2 ans après l'achat — 5,0 moins de 3 ans après l'achat — 4,5 moins de 4 ans après l'achat — 4,0 moins de 5 ans après l'achat — 3,0 moins de 6 ans après l'achat — 2,0 moins de 7 ans après l'achat — 1,0 Après 7 ans — 0,0	• Les frais d'acquistion reportés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. • Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à votre conseiller une commission de 5 %. Les frais d'acquistion reportés que vous payez nous sont remis. • Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos parts d'un fonds chaque année sans payer de frais d'acquistion reportés. • Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts d'un autre fonds à FAR aux termes du contrat d'assurance sans payer de frais d'acquistion reportés. • Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Les frais d'assurance font partie du RFG. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous obtenez. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds) (comprend les taxes)	Taux annuel des frais d'assurance décès et échéance inclus dans le RFG (ne comprend pas les taxes)
Catégorie B	2,38 %	0,55 %
Catégorie A	3,07 %	1,15 %

Commission de service

Nous versons à votre conseiller une commission de service annuelle pour les services et les conseils qu'il vous fournit. Cette commission est versée tant que vous êtes propriétaire du fonds. Elle est incluse dans les frais de gestion. Le taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Taux annuel de commission de service	FAR : 0,25 %	FAI : 0,50 %

Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 30 jours ouvrables de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de changement	Votre conseiller en assurance peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre celles d'un autre fonds ou d'une autre catégorie.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler tout transfert effectué entre les fonds de la même catégorie de garantie. Vous devez nous aviser par écrit, en envoyant une télécopie ou une lettre, que vous souhaiter annuler le transfert. Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables de la première date entre :

- la date à laquelle vous avez reçu la confirmation et
- cinq jours ouvrables après la date d'envoi de la confirmation.

La somme retournée correspondra au montant le moins élevé entre la valeur transférée et la valeur des parts transférées à la date à laquelle la demande a été reçue. Le montant retourné au fonds original s'applique uniquement au transfert spécifique et comprendra tous les frais ou toutes les charges.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Certains détails du contrat pourraient mener à des changements dans le présent sommaire. Veuillez vous assurer de lire la notice explicative et contrat. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gestion Mondiale d'Actif CI, au nom de ivari
15, rue York, 2e étage
Toronto (Ontario) M5J 0A3
Téléphone : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com

MC ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.